



Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mardi 13 mai 2025

Lieu : Mairie – Pont d'Hery

Date de la convocation : 06/05/2025

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

1

Membres présents :

7

Nombre de suffrage exprimés

8

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mai à neuf heures trente, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Pont d'Hery sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} Vice-Président.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	Excusé
	Béatrix LOIZON	X
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	X
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	Excusé
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFRASNE	X
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	X
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	X
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	X

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1. Approbation PV du 8 avril 2025	2
2. Attribution marchés	2
2.1 Barrage Bellerive à Lombard « Levé topographique et évaluation de l'impact de l'effondrement du barrage »	2
2.2 Travaux réhabilitation tourbière de Métallin - LIFE Climat	4
3. Acquisitions foncières	6
4. Date et ordre du jour de la prochaine CLE	6
5. Gestion de la RNR de Frasne Bouverans- évolution de la convention avec la CFD	6
6. Gestion des pompes parc des Ouillons Pontarlier	7
7. Convention CPIE – formation éco interprète : sujet sur le secteur d'Arçon	9
8. Convention Groupement d'Intérêt Scientifique Lacs du Jura	9
9. Questions diverses	11

Monsieur Jean-Claude GRENIER, 1^{er} vice-président accueille les membres du bureau et excuse Monsieur le Président retenu par d'autres engagements et Messieurs BILLOT Olivier et BOLE Cédric

1. Approbation PV du 8 avril 2025

Le 1^{er} Vice-Président soumet à la validation des membres, le procès-verbal de la séance précédente.

Les membres du bureau à l'unanimité valident le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025

2. Attribution marchés

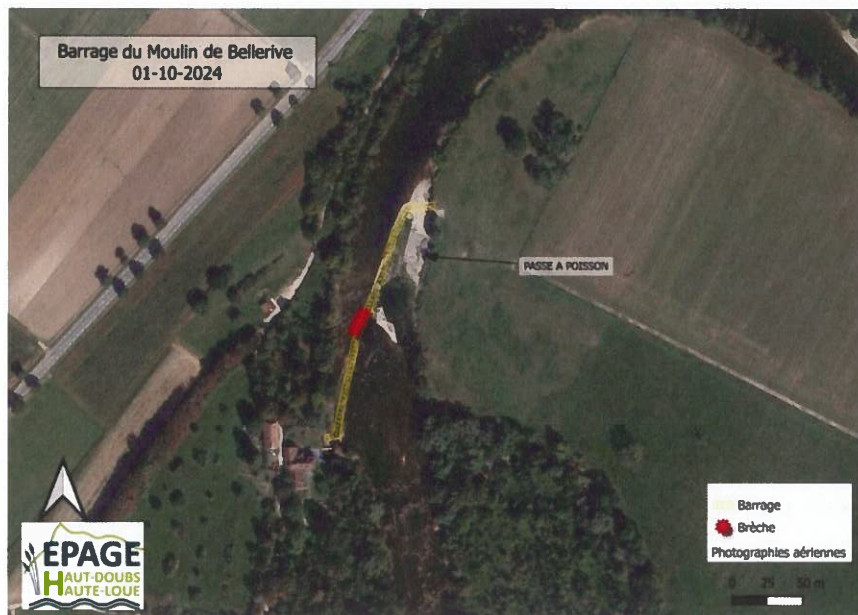
2.1 Barrage Bellerive à Lombard « Levé topographique et évaluation de l'impact de l'effondrement du barrage »

Monsieur THEVENET Cyril indique que le barrage de Bellerive est situé sur la Loue, entre les communes de Lombard (25) et de Lavans-Quingey (25). Il servait jadis à l'alimentation en eau d'un moulin situé en rive droite. Dans le cadre de la reconquête de la continuité écologique, motivée notamment avec la présence de l'Apron du Rhône sur le secteur, une passe à poissons a été érigée en rive gauche par le Syndicat mixte de la Loue en 2015. A cette période, l'arasement du barrage avait été écarté au motif qu'il maintenait la nappe alluviale de la Loue à un niveau haut et qu'un captage d'eau potable située immédiatement à l'amont en rive droite serait impacté par la baisse de la nappe.

Pour mener à bien ces travaux, Le SMIX Loue a fait l'acquisition de deux parcelles (ZA28 ; ZA30) en rive gauche de l'ouvrage.



En 2020, après plusieurs crues, le barrage a été fortement détérioré avec l'apparition d'une brèche au centre de celui-ci.



Un abaissement important de la ligne d'eau en amont a donc été constaté. Environ 500m plus haut, sur la commune de Quingey, le Syndicat d'Adduction en Eaux Potable de Byans-sur-Doubs (SAEP) exploite un puits pour l'alimentation en eau potable de la commune de Lombard. En 2024 une étude d'incidence sur le pompage a été réalisée pour le compte du SAEP de Byans-sur-Doubs. Celle-ci démontre un abaissement d'environ 80cm du niveau d'eau à l'étiage, dans le puits.

Cependant la commune de Lombard n'a pas manqué d'eau et une interconnexion avec le Syndicat Intercommunal du Pays de Quingey a été réalisée pour de l'appoint/secours.

La passe à poisson est devenue obsolète et complètement hors d'eau, sauf lors des crues. La chute du barrage a entraîné des modifications morphologiques attendues. La mise en place d'un front d'érosion régressif a été constaté. D'importants amas de matériaux se sont déposés en aval.

A ce stade, les évolutions futures possibles ne sont pas vraiment connues. En règle générale l'effacement d'un barrage entraîne la remobilisation des alluvions contenus dans la retenue et la modification du profil en long pour retrouver une nouvelle pente d'équilibre au bout de quelques années. L'abaissement de la ligne d'eau si elle n'est pas compensée par des apports de matériaux provenant de l'amont peut entraîner des érosions de berges.

Ainsi, l'EPAGE, souhaite :

- obtenir un état des lieux topographique du secteur, 5 ans après l'apparition de cette brèche, afin de la comparer à la situation antérieure et évaluer l'évolution du profil en long à ce jour et les éventuelles évolutions du profil en travers
- Evaluer les évolutions morphologiques potentielles à attendre à l'amont et à l'aval du barrage (érosions, dépôts, atterrissements, incision etc...) et les conséquences induites (érosion régressive, stabilité des berges, ripisylve, habitats piscicoles, en particulier pour l'apron du Rhône...)
- Obtenir des préconisations de travaux et/ou de gestion si nécessaire.

Une consultation d'étude a donc été lancée.

L'estimation financière du maître d'ouvrage effectuée est de 20 000 € TTC

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère 1 : valeur technique 60%

Critère 2 : Prix de la prestation 40 %

Date et heure limite de remise des offres : 24/04/2025 – 17h00

Une seule offre a été déposée par le bureau d'étude HYDRATEC pour un montant de 27 751.20 €. Le prestataire présente des capacités techniques compatibles avec la réalisation de la mission. Le Règlement de consultation prévoyait une procédure de négociation, ce qui a été réalisé.

A la suite de la négociation le montant est de 27 049,20 € TTC.

Le dossier de consultation prévoyait une tranche ferme (levés topographiques, analyse des processus morphologiques, estimations des incidences attendues) et une tranche optionnelle (actions techniques éventuelles à mettre en œuvre avec modélisation hydraulique des effets attendus des actions).

L'offre d'hydratec intègre une modélisation hydraulique dans la tranche ferme qui devrait permettre d'avoir des éléments plus détaillés des incidences à attendre.

Délibération N°BS-2025-04 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité

- **VALIDE l'offre de HYDATEC pour un montant de 27 049,20 € TTC**
- **AUTORISE le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération**

Madame Béatrix LOIZON s'interroge si dans l'étude en question l'avenir de la passe à poisson avait été évoqué, Monsieur Jean-Claude GRENIER lui répond positivement.

Elle indique que la question des capacités des ressources en eau potable du secteur à pouvoir alimenter la population à moyen terme se pose et que le sujet de la nappe risque de revenir.

Monsieur Jean-Claude indique que pour rehausser la nappe il faudrait refaire le barrage mais qu'il a été plusieurs fois rappelé que cela relevait de la compétence du Syndicat des Eaux de Bians.

Cyril Thevenet précise également qu'une étude a été réalisée par le syndicat des Eaux afin de voir quelles améliorations pouvaient être apportées au puit actuel, sachant qu'il ne peut pas être approfondi, l'épaisseur des alluvions étant assez faible.

2.2 Travaux réhabilitation tourbière de Métallin - LIFE Climat

Madame Geneviève MAGNON, chargée de Mission indique que l'objet de la prestation est de réaliser des travaux de réhabilitation d'une zone de tourbière drainée, sur le site de Métallin (Bouverans 25), dans la RNR des tourbières de Frasne-Bouverans.

Ils consistent en la réalisation de travaux de colmatage partiel ou total de fossés de drainage ou de fosses de tourbage, par la construction de 24 ouvrages en bois de principes constructifs et dimensions variables. Comme toujours, la circulation sur les milieux tourbeux est le point sensible des travaux, pour minimiser les impacts sur la tourbière (site particulier en RNR), les risques d'enlèvement des engins, ne pas générer de points de drainage par les passages répétés.

Ce site est particulièrement sensible car la végétation est constituée d'un ensemble de buttes à callunes perchées de 30 cm à 1m au-dessus du sol tourbeux, où l'eau s'écoule entre. Le sol est donc irrégulier, instable et piégeux (y compris à pied, risque d'enlèvement jusqu'à la taille). De plus, le site est en pente (extraction de tourbe) et le fossé central assez profond. Une attention et des moyens particuliers doivent donc être mis en place par l'entreprise pour faire face à ces contraintes pour la réalisation du chantier.

Une consultation de travaux a donc été lancée.

L'estimation financière du maître d'ouvrage effectuée est de 182 000 € TTC (152 000€HT).

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère 1 : valeur technique 60%

Critère 2 : Prix de la prestation 40 %

Date et heure limite de remise des offres : 25/04/2025 – 11h00

Deux offres ont été déposées. Les offres de prix sont les suivantes :

	prix (€HT)	Note prix	classement PRIX
FCE	118 084,75	40,00	1
JNS	160 722,53	29,39	2

Une erreur de quantitatif s'est glissée dans le BPU de l'EPAGE sur un panneau de bois, ce qui fera diminuer de quelques centaines d'euros les 2 offres, mais pas de nature à changer le classement. Les prestations les plus complexes à réaliser sont plus chères pour JNS, alors que les prestations les plus simples (comblement avec panneaux de bois) sont plus chères pour FCE.

Les offres techniques ont été analysées, mais sont sujettes à des questionnements précis d'appréciation des méthodes, sur un site d'une aussi grande fragilité. Ces questions peuvent générer des différences de coûts importants, notamment pour la circulation des engins.

Les 2 entreprises ont été questionnées pour préciser certains points de méthodologie.

JNS propose un héliportage des matériaux, ce qui est la solution techniquement la moins impactante pour la tourbière, compte-tenu du volume de matériaux à livrer au cœur de la tourbière (environ 60 m³ de bois, soit 20 aller-retour terrestre pour FCE) et cela fait gagner un peu de temps (1 à 2 jours).

Les engins de FCE (1 pelle + 1 à 2 dumper) rouleront (« si nécessaire en zones humides ») sur des plaques tripli 42 mm, donc relativement flexibles avec des risques de casse. JNS roulera systématiquement sur des plaques renforcées en métal pour les 2 pelles, ce qui garantit le maintien de la répartition des charges. Seul le KC300 (80g/cm² sur plateau) roulera sur plateau tripli mais avec une charge faible.

Pour l'organisation du chantier, le matériel mis à disposition, le procédé d'exécution, l'offre de JNS présente à priori de bien meilleures garanties de préservation du sol fragile (zone sensible également à Vipère péliade).

L'exercice de notation technique est complexe dans un chantier aussi particulier avec une sensibilité du site particulière. Des différences de coût peuvent s'expliquer par une sous-estimation de protection de zones fragiles ou de prise en compte d'éléments de temps de déplacement d'engins ou de mise en oeuvre.

Compte tenu de l'écart de prix significatif et des questionnements sur les choix techniques pour la circulation des engins, les membres du Bureau décident de réaliser un entretien avec chacune des entreprises dans le but de permettre une meilleure appréciation objective de leur qualité de mise en œuvre et de la justification de leur prix. Pour l'EPAGE sera présent un ou deux élus, le directeur et Geneviève MAGNON, pour les entreprises il est demandé que soient présents le responsable et le chef de chantier.

Pour pouvoir attribuer le marché assez rapidement à la suite des entretiens, il est décidé d'organiser un bureau le Mardi 27 mai à 11h00 à Ornans.

3. Acquisitions foncières

Le bureau de l'EPAGE a déjà délibéré favorablement pour l'acquisition des parcelles suivantes mais après discussion avec la SAFER certains prix ont pu être revu un peu à la baisse et la vente groupée permet d'éviter la multiplication des frais liés à la SAFER. Il s'agit principalement de parcelles situées en zones humides, incluant notamment les étangs Prince.

Superficie totale : 4 ha 02 a 56 m²

Prix total : 42 200 euros TTC (Plus frais d'acte de l'ordre de : 1 830 euros)

Dossier	Village	Lieu-Dit	Section	Numero	Surface
Dossier 1	Chaffois	Aux Iles	B	0401J	35 a 05 ca
	Chaffois	Aux Iles	B	0388	24 a 66 ca
	Chaffois	Aux Iles	B	0401K	35 a 05 ca
	Chaffois	Quemenaille	B	0587	7 a 60 ca
Dossier 2 Etangs Prince	Houtaud	L'Oie Tallard	ZB	0009	1 ha 51 a 80 ca
	Houtaud	L'Oie Tallard	ZB	0010	98 a 90ca
Dossier 3	Sainte Antoine	Les Lattes	YA	0037	49 a 50 ca

Délibération N°BS-2025-05 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité

- Accepte l'acquisition des parcelles détaillées ci-dessus pour un montant de 42 200 euros TTC (Plus frais d'acte de l'ordre de : 1 830 euros)
- Autorise le Président à signer tout document lié à cette demande

4. Date et ordre du jour de la prochaine CLE

Plusieurs sujets sont à discuter dans les prochaines semaines en CLE :

- Avis de la CLE sur la restauration du barrage du lac de Saint Point.
- Point d'avancement de la révision du SAGE : obligé de révision pour compatible avec SDAGE, plusieurs degrés de révision, à revoir avec la DREAL
- Bilan du contrat de bassin et bilan de l'opération limitox
- Point étape PTGE

Il est proposé de définir une date pour la CLE au mois de juin : 17 juin.

5. Gestion de la RNR de Frasne Bouverans- évolution de la convention avec la CFD

Suite au départ annoncé, pour le mois de juillet, de Marine Veck, chargée de mission de la Communauté de communes Frasne Dugeon (CFD) en charge du volet ouverture au public de la RNR de Frasne Bouverans, M. Christian Vallet demande s'il ne faut pas utiliser ce moment pour réfléchir à la situation actuelle de séparation des missions ouverture au public (compétence CFD) et des missions gestion des milieux naturels (compétence EPAGE).

La CFD va être, par ailleurs, amenée à déménager de ses locaux actuels et cela risque d'entraîner une plus grande difficulté, pour le personnel de la CFD et de l'EPAGE, de gérer au quotidien, de façon conjointe et cohérente, les deux volets de la réserve (gestion des milieux naturels et ouverture au public).

L'hypothèse d'une délégation plus importante de la CFD à l'EPAGE de l'ensemble des missions de la Réserve est donc potentiellement à étudier.

Dans le même temps, les missions d'animation et de gestion des infrastructures d'ouverture au public, ne justifieront sans doute plus à terme un poste de catégorie A mais plutôt un profil de catégorie B.

A court terme cependant, c'est la CFD qui gère le volet financier et administratif et qui a pour projet d'animer une manifestation ambitieuse en 2026 pour les 40 ans de la réserve.

Ces volets ne pourront être repris par le conservateur de la RNR, salarié de l'EPAGE, qui a pour mission sur 2025 et 2026 de réviser les plans de gestion des deux RNR (Frasne Bouverans et Mignovillard)

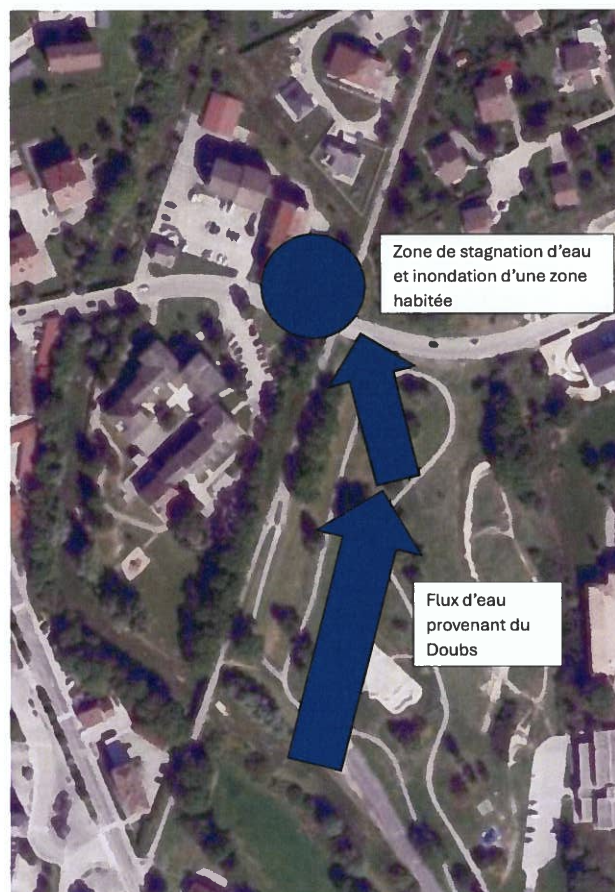
Ainsi, une réintégration des missions d'ouverture au public au sein de l'EPAGE, sous forme de prestation de services pour la CFD pourrait être envisageable, sur la base d'un emploi de technicien catégorie B.

Cependant, la question du court terme (2025) se pose et il sera sans doute nécessaire que la CFD arbitre assez rapidement sur les priorités de ce volet pour 2025 et 2026 car un technicien qui n'arrivera pas avant le milieu de l'été 2025, au mieux, ne sera pas en mesure d'assumer les mêmes missions que celles de la chargée de mission actuelle catégorie A qui partira en juillet.

M. Christian Vallet indique que le sujet sera évoqué le soir même en bureau de la CFD et qu'à ce stade il s'agit d'un point d'information pour discussion à venir.

6. Gestion des pompes parc des Ouillons Pontarlier

La ville de Pontarlier a installé dans les années 90 un système de pompage pour renvoyer vers le Doubs des eaux qui débordent au niveau du parc des Ouillons lors des crues et qui stagnent dans un point bas, bloquant une route et entraînant des inondations de garages, RDC d'un immeuble.



La Ville de Pontarlier sollicite l'EPAGE pour une prise en charge de ce système de pompage qui relève selon elle de la compétence GEMAPI.

Une visite sur place par les services de l'EPAGE et M. Grenier a eu lieu dernièrement pour comprendre le rôle de ce dispositif.

Il semble qu'il a bien pour fonction d'assurer un rôle de ressuyage des terrains inondés par le Doubs et non par du ruissellement.

Les pompes renvoient l'eau dans le Doubs à l'aval de la zone inondée.

Il n'est pas certain que ce dispositif empêche les garages d'être inondés, les débits de débordement du Doubs étant largement supérieur au débit des pompes.

Il doit cependant permettre de ressuyer plus rapidement les terrains et donc de diminuer le temps d'inondation.

La ville indique que les pompes doivent être remplacées pour un montant de 38 k€H.T. et sollicite un financement à 50 % de l'EPAGE.

Le sujet est que si l'EPAGE finance tout ou partie de cet investissement, il assume le fait qu'il s'agit de sa compétence et devient donc responsable du dispositif.

Il s'agit donc de trancher sur le fait de reconnaître ce dispositif comme étant lié à la compétence GEMAPI et dans l'hypothèse favorable, il reviendra à l'EPAGE d'en assumer la gestion (quitte à passer une convention avec la ville de Pontarlier pour le suivi de son fonctionnement, l'EPAGE n'ayant pas le personnel adapté).

Monsieur Jean-Claude GRENIER indique que l'interrogation est de définir si ce système doit rentrer dans notre patrimoine, actuellement cela n'est pas de la prévention des inondations mais du traitement post-crue. Le risque de répondre positivement est d'être sollicité pour d'autres dispositifs similaires du territoire. Béatrix LOIZON acquiesce, il faut être prudent.

Monsieur Daniel DEFASNE comprend le point de vue de Monsieur Jean Claude Grenier et partage le fait que la compétence prévention des inondations n'a pas vocation à tout intégrer, cependant il faut désormais que l'EPAGE se positionne de manière claire, sans déferer la réponse.

Monsieur Jean Claude Grenier indique qu'il faut approfondir l'aspect juridique et définir une Ligne de conduite concernant la GEMAPI.

7. Convention CPIE – formation éco interprète : sujet sur le secteur d'Arçon

Le CPIE du Haut-Doubs dispense une formation nationale certifiée Eco-Interprète. Un des modules de la formation comprend des études de cas concrets portant sur la valorisation et l'interprétation d'un site.

Accompagné par un formateur référent du CPIE, il est demandé de produire et présenter un plan d'interprétation précisant, à partir de la « commande », les publics ciblés, la dynamique locale, les thématiques, la pédagogie et les messages, les stations / espaces à interpréter, les médias à mettre en œuvre, le budget, le calendrier...

Le CPIE recherche donc chaque année des sujets concrets, idéalement géographiquement pas trop éloigné du CPIE dont le siège est à La Rivière-Drugeon. L'opération est préparée et suivie par le CPIE et les stagiaires qui rencontrent les maîtres d'ouvrage volontaires au lancement de l'étude, à mi-parcours puis à la restitution finale. Elle est gratuite pour le maître d'ouvrage, hormis le temps consacré à son suivi.

Compte-tenu des enjeux de compréhension et des travaux en cours sur le Doubs en aval de Pontarlier, de la volonté d'ouvrir au public, de présenter les travaux réalisés et de la motivation de la commune d'Arçon, un sujet sur le secteur de Doubs / Arçon semble totalement adapté.

Il est proposé de signer une convention liant le CPIE et l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue afin de réaliser cette opération, étant entendu qu'elle sera neutre financièrement pour l'EPAGE.

Délibération N°BS-2025-06 : L'exposé du 1^{er} Vice-Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide le projet de convention de partenariat portant sur l'étude de cas de la commune d'Arçon
- Autorise le Président à signer celle-ci

8. Convention Groupement d'Intérêt Scientifique Lacs du Jura

L'arc jurassien dispose d'une grande diversité de plans d'eau : Lacs naturels, réservoirs, gravières, étangs qui assurent, à des degrés variés, un ensemble de services écosystémiques, de régulation (du climat, des gaz à effet de serre, épuration des eaux, stockage de l'eau, etc.), ou encore des services non matériels

récréatifs, culturels, esthétiques (activités nautiques, pêche, chasse du gibier d'eau, qualité des paysages, supports pédagogiques, etc.).

Dans un contexte de multiplication et d'intensification des pressions d'origine anthropique des échelles locales à globales (changement climatique, dépôts atmosphériques de polluants, etc.), la gestion durable des plans d'eau est devenue un enjeu majeur pour les gestionnaires, les chercheurs et toutes les parties prenantes concernées. Maintenir les fonctionnalités de ces écosystèmes, les restaurer, et diminuer leur vulnérabilité face aux changements globaux en cours et à venir est en effet nécessaire au maintien durable des services écosystémiques associés à ces socio-écosystèmes.

Le manque de données, l'accessibilité limitée aux données anciennes existantes, la disparité des approches mises en œuvre résultant de la grande diversité des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre (laboratoires de recherche, bureaux d'études, gestionnaires, propriétaires, collectivités locales, Agence de l'Eau, OFB, etc.) sont autant de verrous au diagnostic concernant l'état fonctionnel des systèmes, à l'identification des facteurs de perturbations et leur hiérarchisation et à la mise en œuvre de gestions adaptées (en fonction des enjeux spécifiques) et adaptatives des milieux (changement climatique/besoins des populations) qui garantissent durablement les biens et services écosystémiques associés.

La volonté de créer un Groupement d'Intérêt Scientifique « Plans d'eau de l'Arc Jurassien (PLAJ) » résulte d'un constat partagé par les acteurs académiques et socio-économiques, celui de la **nécessité de créer une structure favorisant le dialogue entre les différents scientifiques intervenants sur les plans d'eau et le partage des expertises, des connaissances, des données et des expériences afin d'optimiser les efforts engagés pour la protection de ces écosystèmes à enjeux majeurs, écologiques, économiques et sociétaux**. Le GIS PLAJ est un réseau de partenaires rassemblant laboratoires de recherche et gestionnaires des milieux aquatiques et des espaces protégés autour des questions et enjeux de gestion durable des plans d'eau de l'Arc Jurassien dans le contexte d'un monde changeant à la fois dans ses caractéristiques environnementales (climat, activités humaines) et sociétales.

Compte-tenu de la présence importante de ce type de milieux sur le territoire de l'EPAGE et de ses compétences en termes de gestion, surveillance et réhabilitation il est proposé au bureau de se prononcer sur l'intérêt de participer à ce Groupement d'intérêt scientifique qui se traduirait par une convention de partenariat.

Les parties signataires **s'engagent à adhérer et à coordonner l'emploi des moyens humains et matériels qu'elles peuvent consacrer** pour mettre en œuvre tout ou partie des programmes du GIS et atteindre les objectifs prévus à l'article 1 sur leur territoire respectif. Elles s'impliquent dans la construction du projet, la réalisation des actions, la valorisation et la diffusion des résultats, la cohérence d'ensemble et le fonctionnement du programme annuel d'activité du GIS.

Par ailleurs les signataires de la convention s'engagent à :

1. S'informer mutuellement et informer le secrétariat des travaux qu'ils conduiraient sur des thèmes proches nécessitant si besoin des articulations avec le programme du GIS PLAJ.
2. Assurer la promotion et la reconnaissance des actions et de la démarche « GIS PLAJ ».
3. Utiliser le GIS comme un lieu d'instruction privilégié des enjeux définis en commun dans la convention et s'organiser en interne pour être un partenaire actif des réflexions et de leur traduction en programmes de recherche et de la valorisation des résultats.
4. Privilégier l'utilisation de travaux, résultats et compétences du GIS dans les méthodes d'étude et de suivi des plans d'eau de l'Arc Jurassien.

5. Informer les autres signataires des données dont ils disposent pour la réalisation des travaux et mettre à disposition des différentes parties les données acquises dans le cadre des travaux du GIS.

Les signataires potentiels à ce stade sont

- L'Université Marie & Louis Pasteur
- L'OFB,
- Les 3 Fédérations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura
- Les 2 EPAGEs
- Le CEN
- EDF
- La Fédération de chasse du Jura (propriétaire lac de Chambly)
- Le CD39 (propriétaire lac de Chalain)
- L'association des amis de la réserve du lac de Rémoray

Le GIS étant dépourvu de personnalité juridique, la signature n'engage pas de contribution financière autre que des moyens en nature (personnels, locaux ou équipement).

Pour la première année, la contribution au niveau de l'EPAGE est estimée à 5 hommes/jours.

Madame Béatrix LOIZON alerte concernant la gouvernance proposée à ce stade (plusieurs comités de suivis, scientifiques...) avec potentiellement du temps d'animation de la fédération de pêche du Jura et une sollicitation financière de l'Agence de l'eau et des Départements. Elle indique qu'il faut veiller à ne pas engendrer la création d'une nouvelle structure. Le principe apparaît intéressant cependant attention aux demandes de financement à l'avenir.

Monsieur THEVENET indique qu'à ce jour, il s'agit uniquement d'afficher une volonté ou non de créer cet outil de scientifique de mise en réseau. Le projet de gouvernance reste à discuter et il faut effectivement veiller à ne pas créer un outil complexe.

En cas d'intérêt affiché, un projet de convention sera à discuter lors d'un prochain bureau avant soumission au comité syndical

Les élus du bureau valident l'intérêt de ce GIS mais appellent à la prudence sur la gouvernance et le volet financier.

9. Questions diverses

Monsieur Jean-Claude GRENIER rappelle que l'EPAGE n'est toujours pas couvert par une assurance Responsabilité Civile, un courrier a été envoyé à Monsieur le Premier Ministre à ce sujet, Monsieur le Préfet était en copie du courrier. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée à l'EPAGE. Il convient de réinterpeller Monsieur le Préfet, Madame Béatrix LOIZON indique qu'il faut également solliciter les parlementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30 et est suivie d'une visite de la Furieuse à Salins les Bains.

Le secrétaire de Séance



Le Président de l'EPAGE

Haut Doubs Haute Loue

Philippe ALPY

